



DECISION N° 2022/019
Relative à l'acquisition de matériel informatique – F@CIL'PC

La Présidente de la Communauté de Communes du Gévaudan

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2021-54 du 15 septembre 2021 relative aux délégations accordées par le Conseil Communautaire à Mme la Présidente, en application de l'article L5211-10 du CGCT,

Afin d'améliorer les conditions de travail de l'agent en charge du pôle sportif et notamment de la réalisation de circuits de randonnée sur SIG,

Vu la proposition faite par la société F@cil'PC sis 36 rue de la République 48 100 MARVEJOLS, répondant aux besoins de la collectivité,

DÉCIDE

Article 1 : L'acquisition de matériel informatique auprès de la société F@cil'PC sis 36 rue de la République 48 100 MARVEJOLS,

Article 2 : La dépense résultant de la présente décision s'élève à 1 261,00 € TTC.
Cette somme sera réglée par prélèvement sur le budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Madame la Préfète de la Lozère
- Monsieur le Trésorier de Marvejols
- Madame la Présidente certifie que la copie de la présente décision a été affichée à la porte de la Communauté de Communes le 23 mars 2022

Fait à Marvejols, le 23 mars 2022

La Présidente,
Patricia BREMOND



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

Siege Social : Pôle d'Activités du Gévaudan, 4 rue des Chazelles - 48100 MARVEJOLS - Tél. : 04.66.32.38.41. - Fax : 04.66.42.61.54.

Le 24/03/2022

Mail : accueil@cc-gevaudan.fr - Site : www.cc-gevaudan.fr

Application agréée E-legalite.com